

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

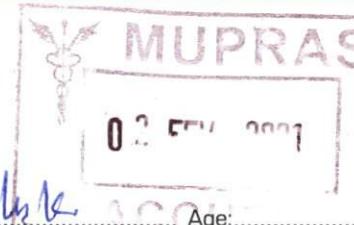
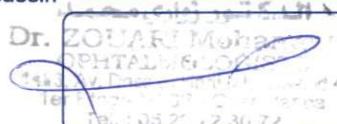
La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26 JAN. 2021	Cg		100.00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <p>PHARMACIE DES ECOLES M. CHEDDADI Khadidja 12, Avenue Hassan II - Casablanca Tél: 05 22 29 79 08 Fax: 05 22 29 79 08</p>	10/01/2021	22.60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTICO AL HADID Opticien Optométriste 7, Mosquée Al Hidal Hay Waile Yacharook Tr. - Casablanca	29/01/90					3600,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

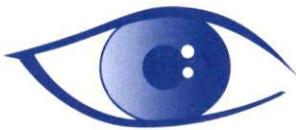
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXEC

Dr. ZOUARI Mohammed
Ophtalmologiste

- Chirurgie de la cataracte (phaco)
- Strabisme - Lentilles de contact
- Glaucome - Voies lacrymales
- Angiographie - laser

- Ancien ophtalmologiste
- au CHU 20 Août, Casablanca
- Membre de la société
Française d'ophtalmologie
- Diplôme de l'université de Bordeaux



الدكتور زواري محمد
اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

- جراحة الجلاة بالليزر
 - الحول - العدسات الاصنقة
 - مسالك الدموع - داء الزرق
 - تصوير أوعية الشبكة - الليزر
- طبيب سابق بالمستشفى الجامعي
20 غشت بالبيضاء
- عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون
حاصل على دبلوم من جامعة بوردو بفرنسا

Casablanca, le 26 JAN. 2021



PHARMACIE DES ECOLES
Mme CHEDDADI Khadifa
12, Avenue Hassan II - Casablanca
Tél: 05 22 27 53 11
Fax: 05 22 29 79 08

Prescription
Antibiotique pour photocoagulation progressive
dans conflit entre U.V. et photochimie avec antibiotherapy
09: 21m (+3,00 + 166) 1
06: +1,00 (+1,00 : 10)

22,60
JPTIC AL HACHARUI
Opticien Optométriste
Mosquée Al Itidal Hay Wala
Al Hacharui T 1 Casablanca

1) Fluccon

NR: 4 3,25 ml 2021 exp



6 118001 070244
Flucon collyre de 3 ml
A.M.M. N° 103DMP/21/NCV
Laboratoires SotHEMA
PPV : 22,60 DHS

Remboursable AMO

406865

1483 Av. Driss EL Harti (devant la faculté des sciences
ibn Msik) N° 2, 1er étage, Moulay Rachid Grp. 4, Casa
Tél : 05 22 72 30 72 - Zouarimed@hotmail.com

1483 شارع ادريس الحارثي (امام كلية العلوم ابن مسik)
رقم 2 الطابق الأول مولاي رشيد المجموعة 4 - البيضاء

2 Mosque Itidal hay walaa atacharouk
tranche 2- Casablanca. Tel : 0661568674

Date : 29.01.2021

Mr/Mme/Mlle : Slamni Abdellah
DOCTEUR : 202001 Med

N° 001247

OPTIQUE ATTACHAROUK
Opticien Optométriste
2, Mosquée Al Itidal Hay Walaa
Attacharouk T- 2 Casablanca

Désignation			Total (DHs)
SPH	CYL	AXE	
O.D : O.G : +1.00	+3.00 +1.00	165 10	1100-00 1100-00
O.D : O.G : V.P			
ADD : <u>+5.25</u>			
Verre : Minéral blanc, Photogris, Photobrun, Organique, Progressif Double Foyer, Fort indice			<u>600-00</u>
Mouture : Métallique, Plastique, Nylor, Percée Face Supplémentaire : A.R/A.R Multicouche			<u>3600-00</u>
Total TTC :			<u>3600-00</u>

Arrêtée la présence facture a la somme de :

12000 Mil M. Six Cent Dzettan